

Index AI : PRE01/017/2011
17 January 2011

Croatie. Un responsable politique doit faire l'objet d'une enquête pour des crimes de guerre qui auraient été commis

Amnesty International a de nouveau appelé les autorités croates à enquêter sur les allégations selon lesquelles un haut responsable politique n'aurait pas empêché des crimes de guerre commis par les forces croates pendant la guerre qui s'est déroulée de 1991 à 1995 dans le pays.

Vladimir Šeks, actuellement vice-président du Parlement, qui était une personnalité politique éminente dans la région de Slavonie orientale en 1991, a récemment été accusé de n'avoir pas empêché de graves atteintes aux droits humains perpétrées par les forces armées sous son commandement.

Le 13 janvier, l'ONG croate Youth Initiative for Human Rights (YIHR) a révélé un nouveau témoignage d'une personne affirmant que Vladimir Šeks n'a pas enquêté lorsqu'elle lui a signalé un crime commis, selon elle, par ses subordonnés en 1991. YIHR a présenté les déclarations de cinq autres témoins portant sur d'autres crimes qui auraient été perpétrés en Slavonie orientale à cette époque.

« Les allégations formulées à l'encontre de Vladimir Šeks doivent faire l'objet d'une enquête. De nombreux éléments attestent que, durant la guerre, il occupait des fonctions de dirigeant politique, en tant que chef du quartier général de crise en Slavonie orientale, et que ses subordonnés ont commis des crimes en toute impunité, a déclaré Nicola Duckworth, directrice du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« Il ne faut pas le laisser utiliser abusivement son autorité d'influente personnalité politique afin de bloquer le cours de la justice. »

Les forces croates sous le commandement de Vladimir Šeks auraient torturé des civils pendant le conflit qui a suivi l'éclatement de l'ex-Yougoslavie.

Dans son rapport *Behind the Wall of Silence: Prosecution of War Crimes in Croatia*, publié en décembre 2010, Amnesty International a déploré qu'un certain nombre de responsables militaires et politiques croates de premier plan aient toujours réussi, jusqu'à présent, à échapper à toute enquête pour des crimes de guerre présumés.

À la suite de cette publication, l'un des responsables nommés dans le rapport – Tomislav Merèep – a été arrêté et une information judiciaire a été ouverte à son encontre par le parquet de Croatie.

En ce qui concerne Vladimir Šeks, le rapport d'Amnesty international faisait état d'allégations relatives à la responsabilité hiérarchique qu'il pourrait avoir eu dans des crimes commis à Osijek en 1991. Ces allégations reposent sur des informations mises à la disposition du public, telles que des décisions de justice et des dépositions de témoins devant des tribunaux.

« Selon les Conventions de Genève, auxquelles la Croatie est partie, les supérieurs hiérarchiques

militaires et civils peuvent être tenus pénalement responsables des actes de leurs subordonnés s'ils savaient ou détenaient des informations indiquant que des crimes de droit international étaient commis ou allaient être commis, a ajouté Nicola Duckworth.

« Les blessures de la guerre en Croatie ne sont toujours pas cicatrisées. Le respect de l'obligation de rendre des comptes pour les crimes de guerre et les réparations pour les victimes et leurs proches quelle que soit leur origine ethnique, accompagnés d'un débat public franc et approfondi, aideront la Croatie à aller de l'avant. »

Complément d'information

Vladimir Šeks est membre du Parlement croate depuis l'indépendance du pays, en 1991, en tant que représentant de la Communauté démocratique croate (HDZ). Il a occupé plusieurs postes à responsabilités, notamment ceux de président du Parlement (décembre 2003-janvier 2008), de vice-président du Parlement (de janvier 2008 à aujourd'hui), de vice-Premier ministre (1992-1995) et de procureur de la République (avril-août 1992).